

Christine Chenux

L'Office fédéral de la culture s'engage en faveur de la lutte contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme est au croisement de nombreuses politiques publiques - politiques sociales, politiques de l'éducation et de la formation, politiques culturelles et politiques des langues. Pour éviter le morcellement des actions de lutte contre l'illettrisme, il est essentiel que les différents acteurs concernés (institutions publiques et ong) se rapprochent et coordonnent leurs efforts. Ce partenariat, situé à l'intersection des champs de compétences, devrait aboutir à une politique de lutte contre l'illettrisme qui ira au-delà de l'addition de politiques sectorielles.

Bref regard en arrière

En réponse à la pétition «Lire et écrire: un droit!» (1999), le Conseil fédéral a mandaté l'Office fédéral de la culture pour y donner suite. Le Conseil fédéral a opté pour une approche culturelle et citoyenne de la lutte contre l'illettrisme: l'accès à l'écrit est de première importance dans une société démocratique. En effet, toute personne doit pouvoir prendre une place active dans son environnement, quelle que soit sa situation socio-professionnelle. De même, toute personne qui le souhaite doit pouvoir accroître ses compétences dans les savoirs de base: la formation continue ne doit pas être réservée aux plus formés, surtout dans une époque marquée par le risque de dualisation sociale.

En 2002 paraît «L'illettrisme - Quand l'écrit pose problème».¹ Ce rapport constitue une première étape en faveur d'une meilleure compréhension du phénomène de l'illettrisme. Les auteures de l'étude recommandent, entre autres, de mettre en réseau les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, afin d'éviter le morcellement des actions.

En 2003, l'OFC charge la Haute école pédagogique d'Aarau de rédiger un rapport sur la création d'un réseau de lutte contre l'illettrisme. Prenant en compte les besoins des milieux impliqués dans la prévention et la lutte, ce rapport² met en évidence la pluralité des actions existantes et la nécessité d'échanger les expériences. De cette mosaïque de situations et d'expériences sur le terrain est né le constat qu'il est impossible de construire une politique centralisée et univoque pour toute la Suisse. De là, l'envie de fédérer les énergies et de rassembler les acteurs pour rendre possible un partage de leurs complémentarités.

Ainsi, en cinq ans, les pouvoirs publics sont passés de la reconnaissance de l'existence de l'illettrisme à une volonté de lutter contre cette situation considérée comme inacceptable pour un pays comme la Suisse.

L'Office fédéral de la culture met sur pied un réseau de lutte contre l'illettrisme

Partager le savoir-faire et améliorer les prestations destinées aux personnes en situation d'illettrisme définissent les objectifs du réseau pour les trois ans à venir. Les milieux intéressés ont été étroitement impliqués dans le choix des objectifs du réseau.

Partager les expériences et le savoir-faire

Le premier objectif du réseau est de rapprocher les acteurs actifs dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'illettrisme. Sur le terrain, d'excellentes initiatives pour prévenir l'illettrisme ou lutter contre ce phénomène existent, mais il y a peu de contact entre les deux branches. L'une des tâches du réseau consiste à prendre connaissance de ces actions, à les valoriser et à donner envie à d'autres institutions de les reprendre, voire de les généraliser. Pour ce faire, un portail internet est disponible dès cet automne. Un colloque interdisciplinaire, sur un sujet choisi par les milieux intéressés, sera organisé annuellement. La formation des formateurs sera thématisée lors du premier colloque, ouvert à tous (hiver 2004-2005).

Améliorer les prestations destinées aux personnes en situation d'illettrisme

Dans un contexte de préoccupation croissante face à l'échec scolaire, les médias se sont emparés de la question de l'illettrisme. Ils en ont fait un débat régulièrement alimenté par de nouvelles estimations quantitatives. En conséquence de cette sensibilisation du public, la demande de cours s'est accrue, nécessitant davantage de formateurs. Au fur et à mesure que des actions se développent, il est nécessaire d'améliorer les prestations pour les apprenants et pour les formateurs.

Le deuxième objectif de ce réseau est d'accroître la qualité des systèmes de formation et asseoir la reconnaissance de ces formations. Ainsi, en tenant compte de l'offre existante, une formation des formateurs, modulaire et reconnue au niveau national, verra le jour.

En ce qui concerne la formation de base, l'offre des cours en Suisse sera recensée et un système d'équivalence au niveau suisse sera élaboré. Cela permettra de voir si la couverture de la Suisse en matière de lutte contre l'illettrisme présente ou non des inégalités - en terme d'offres de cours et d'engagements financiers des collectivités publiques. Le cas échéant, il sera possible d'y remédier.

Conclusion

L'Office fédéral de la culture s'est donné les moyens d'agir en faveur de la lutte contre l'illettrisme.³ Pour optimiser les forces engagées, l'Office fédéral de la culture organise une concertation entre l'ensemble des acteurs - tout en respectant le pluralisme des actions et la pluralité des acteurs. Il ne s'agit pas seulement de faire, mais de faire le mieux possible et partout en Suisse. La volonté politique existe, de même qu'une mobilisation des acteurs sur le terrain. Ensemble, gardons le même objectif: permettre à chaque citoyen de maîtriser son destin en toute autonomie et toute liberté.

1 L'illettrisme, quand l'écrit pose problème. Causes, conséquences et mesures. Rapport de tendance CSRE, no 5, Aarau, 2002. (ISBN 3-908117-63-1).

Illetrismus, Wenn Lesen ein Problem ist. Hintergründe und Gegenmassnahmen. Trendbericht SKBF, Nr. 5, Aarau, 2002. (ISBN 3-908117-62-3).

2 Ce rapport est disponible en allemand sur internet à l'adresse suivante www.kultur-schweiz.admin.ch/kultges/index.htm (puis cliquer sur news)

Un résumé en français est disponible à l'adresse suivante www.kultur-schweiz.admin.ch/kultges/f/index.htm (puis cliquer sur news).

3 Voir aussi Illettrisme, journal de l'OFC 9/2003. Existe en français, en allemand et en italien. A commander auprès de dantela.luescher@bak.admin.ch

Illetrismus, BAK-Journal 9/200. Deutsch, Französisch und Italienisch. Bestellung: daniela.luescher@bak.admin.ch

Christine Chenaux, Office fédéral de la culture, Section culture et société, Hallwylstr. 15, CH-3003 Berne. T 031/ 322 92 65. E-Mail Christine.chenaux@bak.admin.ch